



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 035

Séance du 27 septembre 2023

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOBILIER SPECIALISE DE BIBLIOTHEQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET LA COMMUNAUTE CREUSE GRAND SUD

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 22 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Philippe ESTERELLAS, Didier TERNAT et Claude BIALOUX.

ETAIENT EXCUSES : Céline COLLET-DUFAYS, Laurent LHERITIER, Jean-Luc LEGER et Alain DETOLLE

Rappel du contexte

Dans le cadre du Schéma départemental de développement de la lecture, le Département de la Creuse met gracieusement à disposition du mobilier spécialisé de bibliothèque, principalement aux Communes de moins de 3 000 habitants dont la bibliothèque n'est pas aux normes de surface minimum préconisées par l'Etat (0,07 m² par habitant, avec un minimum de 100 m²).

Pour rappel la médiathèque à Aubusson a une surface de 90m² dans l'enceinte du Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat.

Dans le but de remplir au mieux ses missions définies par la LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, notamment concernant l'accès direct, la mise en valeur des collections ainsi que l'accueil et le séjour sur place dans la bibliothèque (mobilier de convivialité), le Service Lecture Publique – BDC du Département de la Creuse propose la mise à disposition de mobilier spécialisé.

Objet de la demande

Il est proposé au Bureau Communautaire d'acter le partenariat avec le Département de la Creuse, par la signature de cette convention de mise à disposition de mobilier et ainsi renouveler le mobilier spécialisé mis à disposition des médiathèques de Creuse Grand Sud.

Eléments d'appréciation

Le précédent prêt de mobilier pour les médiathèques à Aubusson et à Felletin ayant été réalisé en 2008, il a été nécessaire de le renouveler pour s'adapter aux évolutions des pratiques, comme par exemple : le nombre de supports DVD a augmenté, le nombre d'emprunts sur ce support aussi, il a donc été nécessaire d'adapter le mobilier.

Ces mobiliers adaptés contribuent à une meilleure mise en valeur des collections et à un accueil convivial.

C'est aussi un apport en nature important, que la Communauté n'aurait pu assurer seule ces dernières années.

En contrepartie, la bibliothèque doit être ouverte un minimum de 4 heures par semaine et s'engager à entretenir et protéger ce mobilier.

Aussi, le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ACTER** la mise à disposition de mobilier spécialisé de bibliothèques par le Département de la Creuse selon les modalités de mise à disposition définies dans la convention jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et notamment ladite convention.

Ainsi fait et délibéré le 27 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le 29 SEP. 2023

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

